

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 10 (1997)

Vorwort: Un mot du rédacteur

Autor: Pictet, Robert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un mot du rédacteur

Les périodes troublées de l'histoire européenne ont généralement marqué les minorités persécutées, laissant des séquelles dans la filiation des individus et de ce fait ont rétrospectivement attiré l'attention des généalogistes et des historiens.

Le *Bulletin généalogique vaudois* 1997 en présente deux exemples à trois siècles d'intervalle, l'un concernant les réfugiés huguenots victimes de la Révocation de l'Edit de Nantes à Bex, vers 1685, l'autre les vaudois obligés de prouver leur ascendance aryenne pour échapper aux persécutions du nazisme, hors de nos frontières, avant et durant le second conflit mondial.

Le Refuge huguenot est déjà pourvu d'abondantes publications thématiques, historiques ou généalogiques. Des Sociétés protestantes identifient encore aujourd'hui les victimes de l'attachement à la foi réformée et leurs descendants. Par contre, l'étude du Dr Benjamin Baudraz, que nous avons le plaisir de publier, jette un regard neuf et stimulant au travers des "Réfugiés et prosélytes à Bex de 1685 à 1798", en s'interrogeant sur les avatars de l'assimilation de leurs descendants dans la société vaudoise. En étudiant sa généalogie maternelle à laquelle se rattache le célèbre Dr César Roux, l'auteur est amené à s'interroger sur le pourquoi et le comment de ce dénigrement populaire faisant de ces familles des vaudois de "seconde zone", et comment de la Révolution vaudoise à "la Guerre de Septante", cette petite communauté bellerine s'intégra, par la Corporation vaudoise, à la bourgeoisie de Ste-Croix.

L'étude de M. Baudraz se signale par la diversité et la richesse des sources consultées et par un regard critique porté sur les publications éditées jusqu'à ce jour. Cette recherche minutieuse, au cas par cas - pensons au pasteur Charles Bourdin et au prosélyte André Thiolaire de Lyon - renouvelle l'approche du Refuge, en s'interrogeant sur l'intégration des familles modestes, jusqu'ici délaissées au profit des couches sociales plus élevées.

Le second article aborde, à trois siècles d'intervalle, les effets généalogiques inattendus, consécutifs à la frénésie hitlérienne visant à anéantir les peuples "inférieurs" résidant en territoires allemands ou occupés par le nazisme (1933 - 1945). Bien des familles de

souche vaudoise résidant à l'étranger furent obligées de prouver leur ascendance non-juive, et M. Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, propose une mise au point historique de la délivrance des "certificats d'aryanisme".

Dès l'adoption des "lois raciales de Nüremberg" en 1935, bon nombre de compatriotes durent prouver leur origine non-juive : descendre de grands-parents dont l'un était juif ou affilié à la communauté juive comportait un danger potentiel.

Les dépôts d'archives cantonaux, ainsi que les bureaux et cercles de généalogistes suisses ou étrangers furent particulièrement sollicités. Citons sur le plan suisse Johann Paul Zwicky von Gauen, fondateur du Genealogisches Institut de Zurich fondé en 1930 ou Paul Oehler, secrétaire de la Société suisse d'études généalogiques dès 1934. Plusieurs milliers de demandes (environ 3'200) furent transmises aux Archives cantonales vaudoises entre 1933 et 1945. Leur présentation et analyse constituent la substance de cet article inédit.

L'attitude de la direction des Archives fut exemplaire. Les demandes furent honorées et les renseignements transmis aussi fouillés que possible. Le ton des archivistes se voulut sobre et neutre. Adoptant des tournures formalistes, ils ne délivrèrent pas de certificat de complaisance ou de conivence.

En vertu des directives de 1937, les archivistes n'étaient chargés que des recherches sur les registres de paroisse et d'état civil antérieurs à 1821. Après cette date, les recherches incombaient aux officiers d'état civil. Les extraits de baptêmes devaient être obtenus directement auprès des pasteurs.

Ces recherches donnèrent naissance à une documentation fouillée, encore aujourd'hui très prisée du généalogiste débutant, et connue sous le nom de "Dossier généalogique". Le sous-archiviste Hérald Jomini confectionna durant cette période plusieurs centaines de tableaux d'ascendance de familles vaudoises depuis le 18e siècle.

Les "certificats d'aryanisme" cachent des drames nombreux et des angoisses permanentes. Si la recherche qui leur a donné naissance est encore précieuse de nos

jours, ils sont l'exemple même d'une recherche dévoyée de son but scientifique originel sous le pression des circonstances politiques. Dans ce sens, ils nous incitent à la vigilance et à la prudence lorsque l'on effectue des recherches sur la sphère privée.

L'article de M. Coutaz retrace les origines et le développement, mais aussi les limites déontologiques de ces "Dossiers généalogiques" et indirectement la mémoire des victimes. Il était bon de le rappeler.

Le (dernier) mot du rédacteur

Voici dix ans, en novembre 1987, à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil communal de Lausanne, le comité du Cercle proposait de diffuser l'information généalogique au travers de deux canaux complémentaires : les "Nouvelles du Cercle", trait d'union entre les membres, permettant de répondre plusieurs fois l'an aux recherches en cours, et le "Bulletin généalogique vaudois", référence généalogique, destiné à publier les articles d'auteurs issus des horizons les plus divers.

Cette formule bicéphale se voulait souple, réalisable à peu de frais, conviviale. Elle a aujourd'hui prouvé son bon fonctionnement, sa longévité et ses avantages.

M. Roger Vittoz pour les "Nouvelles" et votre serviteur pour le "Bulletin" ont assumé respectivement la charge de ces publications.

Après dix ans d'activité, votre rédacteur éprouve le besoin de transmettre le flambeau à des forces nouvelles et inventives, le renouveau étant signe de vigueur.

En tirant sa révérence, votre rédacteur remercie les artisans essentiels du "Bulletin", que sont les auteurs des articles. Ils nous ont fait confiance, ont harmonisé sans cesse nos rapports, enrichi de leurs écrits la connaissance et contribué à diffuser l'image de marque dont le Cercle jouit présentement.

Remercier également les lecteurs fidèles, les comités successifs qui furent parfois patients, mais toujours solidaires et enfin l'éditeur, M. Caboussat, passionné dans ses réactions, mais attentif et amical, grâce auquel il nous fut donné de côtoyer des professionnels chevronnés de l'édition.

N'omettons pas les dactylographes successives du "Bulletin", Mme Anne-Catherine Monod-Claudet, qui dans cette période de pionnier eut le plaisir d'expérimenter les bienfaits parfois incertains de la compatibilité informatique et Mme Yvonne Vallélian, dont nous apprécions le sens de l'adaptation aux situations fluctuantes.

Un mot enfin de reconnaissance à la direction des Archives cantonales vaudoises dont le soutien logistique et scientifique ne s'est jamais démenti.

Voici dix ans, votre serviteur terminait son exposé en affirmant aux membres que ce "Bulletin sera ce que vous en ferez". Aujourd'hui, son successeur dispose d'un instrument apte à être amélioré, rafraîchi et adapté au goût du jour et aux exigences sans cesse renouvelées des lecteurs.

Qu'il nous soit aussi permis de souhaiter au Comité du Cercle et au nouveau rédacteur du "Bulletin" bonne route et longue vie !

Robert Pictet

août 1997